



aux membres de l'Education Nationale

septembre-octobre 2025

Dernière minute :

**A la veille d'une rentrée difficile, nous sommes à vos côtés car, dans votre enseignement et dans vos attitudes, il vous faut du courage pour proclamer la liberté d'expression, protéger les victimes des amalgames, déconstruire les idées reçues, exiger une société qui donne la priorité à l'Education et à la Justice, pas seulement en paroles...
Nous vous renouvelons donc toute notre confiance pour préparer nos jeunes à une citoyenneté préservée de tous les obscurantismes.**

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements,
Cher-es collègues enseignant-es et personnels sociaux-éducatifs et de santé, parents d'élèves,

Le Réseau Education Sans Frontières (RESF 06) s'adresse à vous, individuellement et par vos syndicats et organisations pédagogiques.

Sans doute connaissez-vous notre action pour faire respecter le droit à une scolarité harmonieuse pour les enfants de « sans-papiers » et de personnes en demande d'asile qui attendent, très longtemps et dans des conditions précaires, l'instruction de leur dossier.

C'est à l'initiative d'enseignant-es et de parents d'élèves que RESF a vu spontanément le jour.
Beaucoup d'entre vous sont d'ailleurs membres ou sympathisant-es de RESF ou ont déjà fait appel à nous pour aider un élève et sa famille.

A l'occasion de cette rentrée scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- sur la grande difficulté qu'éprouvent des familles complètement démunies et sans aucune allocation à se procurer les fournitures scolaires demandées.**

La liste est parfois longue. Pour éviter aux enfants une humiliation supplémentaire, certain-es d'entre vous ont déjà prévu des contacts individuels, le recours aux fonds des établissements, des collectes avec distribution discrète... Belles initiatives que nous saluons.

- sur les conditions, souvent déplorables, d'hébergement de ces enfants, qui ne leur permettent pas de faire leurs devoirs dans des conditions acceptables** (entassés dans des chambres minuscules et bruyantes, sans table de travail ; changés parfois d'hôtels d'un jour à l'autre et partant à l'école sans savoir où ils vont dormir le soir...).

Nous vous demandons donc d'être attentifs à ce genre de situations afin d'en atténuer les répercussions. Peut-être d'autres parents impliqués dans la vie de l'établissement pourraient-ils apporter une aide discrète ?

- sur l'importance du déjeuner au restaurant scolaire qui permet à ces enfants d'avoir 4 repas équilibrés par semaine.**

Beaucoup sautent des repas ou ne sont nourris que de pâtes et biscuits. Si vous remarquez des enfants restant dehors à midi ou exclus de la cantine pour défaut de paiement, nous vous remercions de nous alerter. Nous constatons avec reconnaissance que plusieurs d'entre vous ont déjà entamé les démarches visant à obtenir, auprès des gestionnaires, des réductions et gratuités.

- sur la méconnaissance qu'ont souvent ces familles du fonctionnement du système scolaire et des démarches administratives à entreprendre.**

Nous vous suggérons donc d'apposer des affiches sur les panneaux extérieurs et dans les salles de professeurs et services sociaux (voir en attaché).

- **sur le besoin de mieux connaître les diverses situations et procédures, droits et devoirs ...**
qui est exprimé par beaucoup d'entre vous, tant la désinformation sur ces sujets difficiles est répandue. Nous nous tenons donc à votre disposition pour intervenir lors de vos réunions syndicales ou pédagogiques ou pour participer à des rencontres spécifiques que vous organiserez.
- **sur les demandes d'outils pédagogiques et d'aides personnalisées**
que certain-es d'entre vous nous ont adressées. N'hésitez pas à nous préciser vos besoins. Nous tâcherons d'y répondre au mieux de nos possibilités.

Par ailleurs,

RESF tient une permanence au **28 rue Dabray, à Nice, le mardi après-midi, de 14h30 à 18 h** (permanence qui accueille, conseille, informe.... les familles, les jeunes mais aussi les accompagnants éducatifs, sociaux, médicaux...). Vous y serez les bienvenu-es. Merci de faire passer le message.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser ces informations auprès de vos divers services ainsi que des associations de parents.

Notre expérience d'accompagnement de ces familles et d'alerte des pouvoirs publics nous montre à quel point l'école est, pour ces enfants, un lieu (souvent le seul) de bienveillance, de sécurité et de reconstruction.

Même quand il n'y a pas d'enfant concerné dans un établissement, il est important de sensibiliser les jeunes comme les adultes à ces situations afin que notre société ne sombre pas dans les idées reçues et le repli sur soi contraire aux valeurs que l'école est chargée de transmettre.

Merci à vous pour cette belle œuvre. Nous vous souhaitons de la poursuivre sans découragement et restons à votre disposition.

Pour les bénévoles de RESF 06, contacts : <https://reseau-resf.fr/> resf06@gmail.com

Radja Boukhalfa	radja.boukhalfa@lilo.org	06 52 80 96 26
Joël Mathieu	jomath32@gmail.com	06 20 80 75 96
Nadia Roman	nadiaproman@gmail.com	06 10 68 68 86
Jean Corbucci	jeanetlydia@corbucci.com	06 88 16 48 78
Marie-Claude Pellicer	marieclaudepellicer@gmail.com	06 83 93 02 37
Katia Kowalski	katiaetbaptiste@gmail.com	06 20 16 43 93

Ci-dessous, en annexe : Documents à votre disposition pour diffusion et affichage.

annexe

Documents de référence :

- Ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) – livret d'accueil en différentes langues :

<https://eduscol.education.fr/1191/ressources-pour-l'accueil-et-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives-eana>

- Convention internationale des droits de l'enfant : <https://www.humanium.org/fr/convention/>

- Ministère de l'éducation nationale : circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014 : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques :

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo28/MENE1416234C.htm>

« En application de l'article L. 111-1 du code de l'**éducation**, l'**éducation** est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire **national**, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur »

-

Nous vous joignons, ci-dessous, quelques brèves qui pourraient illustrer des situations courantes.

N'hésitez pas à nous faire savoir si vous en souhaitez d'autres pour insérer dans vos bulletins et sites.

N'hésitez pas non plus à nous prévenir en cas de problème.

Pouvoir manger à la cantine, un luxe ?

Dans ou autour de nos écoles, même parmi les convaincus du droit à l'enseignement pour tous, certains se demandent parfois : « Est-il légitime qu'une collectivité paye la cantine à des enfants de chômeurs ou de sans papiers alors que leurs parents ne travaillent pas et peuvent les reprendre à midi ? ».

Accompagnant ces enfants, nous ne pouvons que constater l'importance du repas à l'école qui permet au moins à ces enfants d'avoir 4 repas équilibrés par semaine. Beaucoup sautent des repas ou ne sont nourris que de pâtes et biscuits. Par ailleurs, les parents passent un temps considérable en démarches, files d'attente, trajets... qui occupent souvent des journées entières. Si vous remarquez des enfants restant dehors à midi ou exclus de la cantine pour défaut de paiement, nous vous remercions de nous alerter.

Habiter mieux pour travailler mieux

Savez-vous que certains enfants vivent dans des hébergements qui ne leur permettent pas de faire leurs devoirs dans des conditions acceptables ? Entassés dans des chambres minuscules et bruyantes, sans table de travail ; réfugiés dans des squats insalubres ; changés parfois d'« hôtels » d'un jour à l'autre, par l'administration, et partant à l'école sans savoir où ils vont dormir le soir....

Ce n'est pas l'idéal pour se concentrer sur les apprentissages et vivre une vie sociale harmonieuse avec leurs camarades. Une attention discrète, une solidarité entre parents, des propositions d'accompagnement ou d'aides aux devoirs, etc... peuvent atténuer les répercussions de ce genre de situations. Pensez-y !

...pour que l'école puisse donner les mêmes chances à tous les enfants puisque l'Etat leur aura garanti les mêmes droits.